



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

**Séance ordinaire
du 20 juin 2017 à 20 h 00
sur la convocation légale de**

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZBACH

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 25
Conseillers en fonction 25
Conseillers Présents 21

Sont présents : MM. Franck DUDT (maire), Christophe BELTZUNG (maire délégué de Mortzwiller), Dominique RULOFS (1er Adjoint), Henri STASCHE (2e Adjoint), Robert MANSUTTI (3e Adjoint), Philippe SAILLEY (5e Adjoint), Mmes Anita AUBERT, Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, M. Eric BLONDE, Mme Dominique BRAYE, M. Claude BUESSLER, Mme Isabelle CÔTE, M. Jérôme FINCK, Mmes Rose-Marie FRICKER, Corinne GRAMELSPACHER, MM. Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Fernand SCHMITT, Michel SETIF et Mme Germaine VILMIN.

Sont excusés : M. Philippe RINGENBACH (4e Adjoint) ayant donné procuration à M. Franck DUDT maire, M. Benoît SITTER, conseiller municipal délégué ayant donné procuration à M. Jérôme FINCK, M. Nicolas HIRTZ ayant donné procuration à Mme Rose-Marie FRICKER, M. Jérémie ROLL ayant donné procuration à M. Christophe BELTZUNG maire délégué de Mortzwiller.

Assistait également à la séance : Mme Anne KIPPELEN, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc NOVIOT

Date de la convocation : 13 juin 2017

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 avril 2017
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Convention R.T.E. pour la plantation de sapins sous la ligne électrique à Soppe-le-Haut
- 4) Organisation du Rallye Thur-Doller
- 5) Echange de parcelles (travaux association foncière Soppe-le-Haut/sentier de randonnée)
- 6) Régularisation terrain rue Feldweg à Soppe-le-Haut
- 7) Subventions aux associations
- 8) Mobilité électrique – programme TEPCV « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »
- 9) Concours de fleurissement
- 10) Point sur les travaux
- 11) Divers et communications

M. Christophe BELTZUNG, Maire délégué prend la parole pour faire part du décès de M. Raymond FABIAN, 1^{er} Adjoint de Mortzwiller de 1977 à 1989 et conseiller municipal de 1989 à 1995, décédé le 18 juin 2017 à MULHOUSE. Il avait quitté Mortzwiller pour la commune d'Angeot. Une pensée lui est accordée pour la reconnaissance de son travail dans la commune durant ces années.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 AVRIL 2017

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-Marc NOVIOT a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

CONVENTION R.T.E. POUR LA PLANTATION DE SAPINS SOUS LA LIGNE ELECTRIQUE A SOPPE LE HAUT

M. le Maire précise le besoin pour la Commune de disposer pour chaque fin d'année de sapins pour Noël (écoles, mairie, décoration extérieure dans les deux villages).

Une ligne électrique de 63 000 volts Lutterbach – Masevaux traverse une parcelle communale de Soppelle-Haut (lieudit Gross Birken section B1 parcelle n°3).

R.T.E. et la Commune ont signé une convention de servitude pour le passage de la ligne.

R.T.E. Réseau de Transport d'Electricité entretient la ligne.

La création d'un enclos permettant de procéder à une plantation de sapins est exposée à l'assemblée. M. le Maire précise qu'il a pris contact avec un interlocuteur de R.T.E. pour une visite sur place.

Après exposé de M. le Maire propose d'engager ce projet.

Un projet de convention avec R.T.E. est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour l'exploitation d'une plantation de sapins qui serait entretenue par la Commune. La durée de la convention porte sur 6 ans. La hauteur maximale de la végétation ne devra pas dépasser 5 m. Un layon de visite de 3 m de large non boisé sera maintenu dans l'axe de l'ouvrage.

L'enclos pourrait représenter 30 m sur 15 m. Il serait nécessaire de prévoir des piquets, l'achat des plans chez Tschirhart de Guewenheim. Ces travaux pourraient être réalisés lors de la journée citoyenne. M. le Maire précise que les informations ont été communiquées aux chasseurs concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à signer cette convention.

POINT N° 4**ORGANISATION DU RALLYE THUR-DOLLER**

M. le Maire informe l'assemblée du contact avec l'Association Sportive Automobile Plaine de l'Ill.

Elle organise avec le concours de l'écurie Pôle Position de Sentheim et le Bischoffteam son 2^{ème} rallye Thur et Doller le 1^{er} et 2 septembre 2017.

Cette épreuve s'inscrit dans le cadre de la Coupe de France des rallyes et du Championnat du Grand Est.

La 1^{ère} épreuve chronométrée se fera dans la montée du Col du Hundsruck (sortie Bitschwiller les Thann à 1 km avant Bourbach-le-Haut)

La 2^{ème} épreuve chronométrée (départ sortie Sentheim vers Soppe-le-Haut ; passage chemin du Eckweg direction décharge communale puis vers Guewenheim et retour vers Soppe-le-Bas (calvaire) Arrivée au-dessus de Soppe le Bas.

Vendredi se déroulera les vérifications administratives et techniques avec un départ anciennement ADAM Boissons à Lauw.

La compétition aura lieu samedi 2 septembre de 7h30 à 20h sur routes fermées. Trois passages et deux spéciales sont prévus ; il a été question des zones dangereuses et de la sécurité du public. M. le Maire précise qu'il a été sur le terrain pour le parcours avec les organisateurs et que ce rallye représente un événement important pour la Commune. Un appel est lancé aux associations pour la mise en place de buvette et de petite restauration. Le Maire attend une réponse commune de l'APVS et de la société de Mandolines.

POINT N° 5**ECHANGE DE PARCELLES (TRAVAUX ASSOCIATION FONCIERE SOPPE-LE-HAUT/SENTIER DE RANDONNEE)**

Monsieur le Maire communique l'état d'avancement du chantier de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut. Il indique que le chantier avance très bien et que les travaux se termineront fin septembre. L'entreprise VOGEL crée de nouveaux chemins pour rendre les parcelles accessibles. Le montant du marché de travaux est de 489 791,28 € T.T.C. SNCF Réseaux prendra en charge la totalité de cette dépense.

Il est également question de la création du sentier le long du Soultzbach qui doit permettre de relier les routes de Sentheim et de Guewenheim à Soppe-le-Haut.

M. le Maire argumente le fait que ce sentier constitue un élément important pour le bien-être des villageois qui pourront profiter d'un bel itinéraire de promenade non loin de chez eux.

Afin d'engager la réalisation de ce sentier de randonnée le long du Soultzbach, il a été constaté que le Soultzbach rogne du terrain sur la parcelle n° 44 section ZB et que dans quelques années avec le glissement de terrain le sentier risque d'être endommagé. La parcelle en question est propriété des époux Philippe PINGENAT de SOPPE-LE-HAUT.

Ainsi, il a été question avec le maître d'œuvre géomètre du cabinet Schaller Roth Simler de trouver un accord pour réaliser un sentier de qualité pour les années à venir.

Après discussion, M. le Maire explique que la situation d'échange a déjà été exposé au SMARL, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation du Bassin Versant de la Largue ainsi qu'aux membres de l'Association Foncière notamment la distraction d'une surface de 7.54 ares à M. et Mme Philippe PINGENAT.

M. le Maire propose l'achat des terres ci-dessous par la Commune sous forme d'acte administratif :

- une surface de 6.98 ares section ZB lieudit Oberhauen et 0.22 ares le long du Soultzbach à détacher de la parcelle cadastrale n° 44 ;
- une surface de 0.34 ares à détacher de la parcelle cadastrale section ZB n° 20 lieudit Oberhauen :

soit une surface totale de 7.54 ares.

Une clôture est également à démonter et représente 140 m linéaire. Le travail estimé par le Maître d'œuvre représente une somme de 1 200 €.

En accord avec les propriétaires, une surface de 27.54 ares peut leur être cédée au lieudit Boden section ZA parcelle n° 85. A ce jour 67.18 ares sont loués par la Commune à l'exploitation Pingonat. Le contrat de bail pour la location de ce terrain sera donc mis à jour en conséquence.

La parcelle d'une surface de 2.66 ares, section 2 parcelle n° 7 lieudit Village propriété communale est également cédée à M. et Mme Philippe PINGENAT dans le cadre de cet échange.

Un montant de 60 € l'are a été pris en compte pour le calcul du remplacement de la clôture à 1 200 € soit 20 ares. La surface de 7,54 ares restante correspond à l'échange de surfaces.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité :

- de donner un accord de principe sur ces échanges,
- de modifier le bail rural d'exploitation au lieudit Boden en section ZA parcelle n° 85 en réduisant celui-ci à la proportion de la distraction,
- de prendre en charge les frais de géomètres pour réaliser cet échange,
- habilite M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition dudit terrain,
- habilite M. Henri STASCHE, 2^{ème} Adjoint, à signer l'acte de vente en la forme administrative entre la commune d'une part et M. et Mme Philippe PINGENAT.

POINT N° 6

REGULARISATION TERRAIN RUE FELDWEG A SOPPE-LE-HAUT

Faisant suite à la délibération du 20 février 2015 de la Commune de SOPPE-LE-HAUT, M. le Maire communique le croquis d'arpentage du géomètre M. Ortlieb. Il s'agit d'une surface de 23 m2 de terre propriété de M. et Mme Philippe PINGENAT située rue Feldweg en bordure du chemin section 6 n°185/49 qu'il a été décidé d'acquérir pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Après en avoir délibéré :

- Décide de l'acquisition de terre suivante : section 6 parcelle n°185/49 lieu-dit Feld : 23 ca à l'euro symbolique. Cette emprise est la propriété de M. et Mme Philippe PINGENAT de SOPPE-LE-HAUT
- Que l'emprise sera incluse dans le domaine public de la Commune
- Habilité M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition dudit terrain
- Habilité M. Henri STASCHE, 2^e Adjoint, à signer l'acte de vente en la forme administrative entre la commune d'une part et M. et Mme Philippe PINGENAT.

POINT N° 7

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Faisant suite à la rencontre de la commission des associations qui s'était réunie le 27 avril 2017 et à l'étude des dossiers de demande de subvention communale émis par les associations, Monsieur le Maire fait part des propositions :

Subventions communales	
Association Sports et Loisirs	400.00 €
Société de Mandolines Soppe/Mortzwiller	800.00 €
Gratitude	1 800.00 €
Association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller	250.00 €
Club Vosgien de Masevaux	100.00 €
Club Vosgien de Guewenheim	100.00 €
Association des Parents du Vallon	300.00 €
Groupement action sociale	160.00 €
Musique Municipale Masevaux	100.00 €
Les Joyeux Schollabera	200.00 €
Chorale Ste Cécile	250.00 €
Amicale des Sapeurs- Pompiers	300.00 €
Les Restos du Coeur	75.00 €
Caritas	75.00 €
Amis de la Bibliothèque	60.00 €
TOTAL	4 970.00 €

Monsieur le Maire précise que la subvention en faveur du Club Vosgien de Guewenheim ne sera versée qu'après réception du dossier complet.

Sachant qu'au budget un crédit de 5 000 € a été voté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions de la commission pour un montant total de 4 970 € :

Ne prennent pas part aux délibérations, les membres respectifs suivants :

- l'association Sports et Loisirs : Mmes Rose-Marie-FRICKER, Germaine VILMIN, MM. Henri STASCHE et Claude BUESSLER,
- l'association Gratitude : Mme Rose-Marie FRICKER, M. Claude BUESSLER
- l'association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller : Mme Bénédicte BAUDOIN,
- l'association les Joyeux Schollabera : MM. Claude BUESSLER Jean-Marc NOVIOT, Mme Dominique BRAYE
- Chorale Ste Cécile : M. Claude BUESSLER.

POINT N° 8

MOBILITE ELECTRIQUE – PROGRAMME TEPCV « TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

M. le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du programme TEPCV, la Communauté de Communes peut obtenir des subventions pour l'acquisition de vélos à assistance électrique et que cette mesure a été étendue par avenant à tout véhicule électrique (vélo, triporteur ou voiture). Un appel à candidature pour les communes membres a été lancé.

En fonction du nombre de dossiers, les demandes pourront être subventionnées jusqu'à 80 %.

La municipalité a donc engagé une démarche pour obtenir une proposition pour un véhicule électrique qui pourrait être mis à disposition de l'agent technique. Un véhicule utilitaire type Berlingo pourrait convenir. Un devis d'un montant de 29 784,80 € TTC a été établi et transmis à la Communauté de Commune visant ainsi la possibilité d'être candidat à cette démarche. Le montant restant à charge s'élèverait donc à 5 343,54 €.

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG qui donne des indications sur les discussions au sein du Bureau de la Communauté de Communes à ce sujet. Il indique de dix communes ont répondu. Il en ressort que la Communauté de Communes serait prête à lancer une nouvelle consultation pour l'ensemble des dossiers afin d'obtenir une meilleure offre globale. Des questions techniques sont discutées notamment l'entretien, le poids en charge utile et la charge des batteries.

M. BELTZUNG est remercié pour ces précisions.

M. Jérôme FINCK est d'accord sur le principe de la démarche mais ne souhaite pas s'engager dans ce dossier en l'état car le montant de la subvention allouée au véhicule par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller n'est pas clairement fixé à ce stade.

Messieurs BELTZUNG et DUDT expliquent que ce projet ne sera réalisé que si l'opération est financièrement intéressante pour la Commune.

Après discussion, l'assemblée délibère et passe au vote :

- 2 abstentions (MM. FINCK ET SETIF)
- 23 pour
- Acte le principe de s'engager dans cette démarche de consultation commune au sein de la Communauté de Communes.
- Autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour bénéficier de ce véhicule.

POINT N° 9**CONCOURS FLEURISSEMENT**

- Jury fleurissement : le jury sera uniquement composé de personnes extérieures cette année. Les personnes suivantes sont proposées : Mme Marguerite BINDLER, M. Jean-Claude GLARDON, Mme Sonia STEWENS et sa fille, M. Abilio PINTO, Mme Florence FARNY, Mme Marie-Odile METHIAS.
- Le jury sera de passage vendredi 04 août 2017.
- Les habitants qui ne souhaitent pas participer devront se signaler en mairie. Les maires et adjoints sont hors concours.
- La Commune déléguée de NIEDERBRUCK souhaite une personne pour son jury. Après un tour de table, M. Jean-Marc NOVIOT est retenu.
- Le Conseil Municipal prend acte du déroulement du concours de fleurissement 2017.

POINT N° 10**POINT SUR LES TRAVAUX**

- Arrêt de bus : les travaux sont terminés, mais il reste à signaler l'arrêt par un marquage au sol et ou un panneau.
- Sentier piétonnier : l'entreprise Finck démarre début juillet.
- Eclairage LED : l'entreprise CET doit intervenir au mois de juillet.
- Entrée de l'église de Soppe-le-Haut : l'assemblée apprécie la qualité du travail réalisé par l'entreprise Richard SCHMITT. Des travaux complémentaires ont également été réalisés à savoir à la pose d'une dalle sur l'ossuaire et le branchement d'un écoulement dans un caniveau. M. le Maire indique que 2018 sera l'année 250^{ème} anniversaire de l'église. Il est donc envisagé de proposer une éventuelle réfection du calvaire qui se trouve à l'entrée de l'église pour parfaire les travaux déjà entrepris. Un devis a été sollicité à ce sujet pour éventuellement être intégré au prochain budget.
- Mur d'enceinte du cimetière et de la mairie de Soppe-le-Haut : l'association Patrimoine et Emploi va démarrer le chantier au mois d'août.
- Travaux à l'école de Soppe-le-Haut : le chantier avance dans de bonnes conditions, le déménagement de la salle de Mortzwiller à Soppe-le-Haut se fera le 21 octobre. M. le Maire précise que des stores seront installés dans les deux écoles.
- Maison Kuenemann (projet mairie-annexe à Soppe-le-Haut) : la démolition de la grange va être engagée. Les relevés topographiques sont réalisés. Il y aura lieu de procéder au découpage du terrain à l'arrière de la maison. Les points suivants sont abordés à savoir, la viabilisation de ces 13 ares, l'accès et le prix. Le dossier doit encore évoluer dans les prochaines semaines.

POINT N° 11**DIVERS ET COMMUNICATIONS**

- **Journée citoyenne** : la journée 2017 sera organisée samedi 30 septembre. Une réunion de préparation se déroulera mardi 11 juillet à 20h à la mairie de Mortzwiller. Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à nous rejoindre.
-

- **Bibliothèque** : les bénévoles informent l'assemblée des nouvelles dispositions qu'appliquent la Médiathèque. Il n'y a plus de passage du Bibliobus deux fois par an. A charge aux bénévoles d'organiser le passage à Colmar et ainsi procéder au transport de centaines de livres. M. le Maire propose de voir avec d'autres communes et l'Association des Maires Ruraux pour informer le Département de cette difficulté.
- **Inauguration de la cabine haute rénovée rue de Belfort à Soppe-le-Haut** : lundi 26 juin à 17h30. De nombreux participants sont attendus. M. le Curé prévoit une bénédiction à cette occasion. A 18h30 aura lieu une réunion du comité du Syndicat Départemental d'Electricité avec M. DANESI.
- **Bal du 13 juillet 2017** : L'orchestre Steph'Band animera la soirée. L'association de gestion du foyer s'occupe de la buvette et de la pâtisserie. Un repas est servi sur réservation (talon à déposer avant le 5 juillet en mairie). Un appel est lancé aux personnes disponibles pour l'aide au montage du chapiteau.
- **SICTOM** : le rapport annuel 2016 vient d'être établi. Il est à la disposition auprès des délégués. MM. STASCHE et FINCK donnent des précisions sur le SERTRID et le SICTOM. Il est question des sacs prépayés à disposition pour les associations et les collectivités. Ils peuvent être présentés à la levée sur la tournée hebdomadaire. D'autre part, à compter du 1^{er} janvier 2018 le ramassage du plastique et du papier se fera à domicile tous les 15 jours dans des sacs. Le point d'apport volontaire continuera à fonctionner pour le verre.

AGENDA

- Réunion de la commission des travaux pour l'étude de sécurité : mardi 04 juillet à 19h.
- Réunion PLUi à Masevaux : jeudi 06 juillet.

COMMUNICATIONS

- Passage de la balayeuse : mardi 04 juillet
- Fin de la déviation de Guewenheim pour le 23 juin 2017 : une modification du planning du chantier, associée à la qualité des entreprises PONTIGGIA et ETPE a permis de réaliser les travaux aussi rapidement. Les travaux ne sont pas totalement terminés pour autant et se poursuivront sur les trottoirs et éventuellement à l'aide de feux tricolores pendant les horaires de travail. La signalisation temporaire dans les communes sera enlevée en fin de semaine.
- Benne déchets verts à Soppe-le-Haut : plusieurs personnes soulèvent les difficultés d'accès à la benne ; ce point sera discuté ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 47 mn.